



COMMUNIQUE DE PRESSE – Marseille, le 30 août 2018

A Cabriès, Bouches-du-Rhône, la détermination des opposants contraint des installateurs de compteurs Linky à la repose d'un ancien compteur

Lors de la réunion publique du 11 juillet 2018, Monsieur BERINGUIER, Directeur territorial d'ENEDIS, a annoncé que le déploiement des compteurs communicants Linky commencerait en septembre sur la commune de Cabriès-Calas et précisé à Monsieur le Maire qu'il aurait toutes les informations nécessaires sur le déroulé des opérations. Il a également affirmé qu'ENEDIS respectait le choix de chacun et la propriété privée. Or, **les installations ont commencé en août sans information préalable auprès des usagers sur cet avancement de date ni respect de leur choix.**

Le 24 août, sans aucun avis de passage reçu et malgré un refus clairement affiché sur le coffret, un technicien d'une société sous-traitante a changé le compteur malgré les protestations de la propriétaire des murs écartée sans ménagement, avant de partir précipitamment.

Le locataire et plusieurs voisins alertés l'ont rattrapé et sommé de reposer l'ancien compteur. Celui-ci a appelé **son responsable** qui, une fois sur les lieux, **a finalement ordonné de remettre l'ancien appareil.**

Cet épisode confirme que, malgré les allégations des poseurs, il est tout à fait faisable techniquement de stopper un changement en cours ou de réinstaller un ancien compteur, la détermination des citoyens faisant le reste.

Ce qui a été possible à Cabriès, l'est partout ailleurs.

Le retour en arrière opéré par la société sous-traitante doit être accordé à tous ceux qui ont été victimes d'une pose forcée.

Un grand nombre de refus peut retarder l'activation des compteurs Linky déjà posés (70% des compteurs dépendant d'un transformateur doivent être de type Linky pour permettre leur fonctionnement en tant que tel) et par là même contribuer à l'abandon total de ce projet pernicieux et sans intérêt pour l'utilisateur.

Contact presse : antilinky13@yahoo.com